

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673**26 juin 2003****SOMMAIRE**

Apimmo S.A.H., Luxembourg	32291	Imo 18 S.A., Luxembourg	32289
Aspinvest S.A., Magliaso, Ticino, Suisse	32269	Imo 18 S.A., Luxembourg	32289
B.I.P., Brevets, Inventions, Promotions S.A.H.	32264	Imo 18 S.A., Luxembourg	32289
BCCI, Bank of Credit and Commerce International S.A., Luxembourg	32260	INCODIS, Intercontinental Distribution S.A., Luxembourg	32303
(Le) Bohème, S.à r.l.	32264	Jaspe S.A., Luxembourg-Kirchberg	32304
Brevalga S.A.H.	32265	Jugendstil S.A., Luxembourg	32265
Burtin S.A.H., Luxembourg	32287	Lux Energ Resources Holding S.A., Luxembourg	32287
C.B.I., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	32260	Lux Energ Resources Investments S.A., Luxembourg	32295
C.F.A. Chemical Franchising & Administration Company S.A.H.	32261	Luxcash Sicav, Luxembourg	32283
C.G.R. Chemical International S.A.H.	32260	Luxembourg CB 2002, S.à r.l., Luxembourg	32258
Celestine Charter S.A.	32264	Luxembourg CB 2002, S.à r.l., Luxembourg	32259
Centramisco S.A.H.	32261	Luxor Immobilière S.A., Luxembourg	32293
Cophil S.A., Luxembourg	32294	Luxor Immobilière S.A., Luxembourg	32293
Costa Buena S.A., Luxembourg	32295	Maïté S.A.H., Luxembourg	32286
E.M. Conseils, S.à r.l., Luxembourg	32264	Marco Nottar Werbeagentur S.A., Wasserbillig ..	32261
Euro Continental Paper S.A., Luxembourg-Kirchberg	32304	O.T. Racing Luxembourg, S.à r.l.	32268
Fang S.A., Luxembourg	32287	Pacific Transport International S.A., Stadtbredimus	32272
Findas Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	32304	Principe S.A., Luxembourg	32291
Gascony S.A., Luxembourg	32293	Safilo Finance S.A., Luxembourg	32273
Gascony S.A., Luxembourg	32293	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Luxembourg	32302
Gascony S.A., Luxembourg	32293	Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A.H., Luxembourg	32282
Gebrüder Gillessen PGmbH, Weiswampach	32288	Socrema S.A., Bertrange	32301
Gebrüder Gillessen PGmbH, Weiswampach	32288	Socrema S.A., Bertrange	32302
Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg ..	32290	Softpar S.A., Luxembourg	32290
Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg ..	32290	Sugiton S.A., Luxembourg	32266
Goodyear S.A., Colmar-Berg	32292	TMC Building Control, S.à r.l., Luxembourg	32292
Goodyear S.A., Colmar-Berg	32292	Tsedek S.A.H., Luxembourg	32294
GTS-GRAL (Luxembourg), S.à r.l.	32303	Tsedek S.A.H., Luxembourg	32294
Ifem Holding S.A., Luxembourg	32265	Tsedek S.A.H., Luxembourg	32294
Immobilière Futur S.A., Luxembourg	32295	Tsedek S.A.H., Luxembourg	32294
Immobilière Futur S.A., Luxembourg	32295	Valux S.A.H., Luxembourg	32295
Imo 18 S.A., Luxembourg	32289	Wicos S.A., Luxembourg	32303
Imo 18 S.A., Luxembourg	32289		

LUXEMBOURG CB 2002, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.914.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of April.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATLANTIC INDUSTRIES, with registered office at P.O. Box 1043, Jenette Street, George Town, Grand Cayman, BVI, Registered under the number 1.077,
here represented by Mr Bart Zech, lawyer, residing 3, Chemin de la Glèbe, in F-57570 Rodemack (France),
by virtue of a proxy given on 22nd April 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Luxembourg CB 2002, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th December 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million nine hundred forty-three thousand two hundred United States dollars (USD 3,943,200.-) to bring it from its present amount of thirteen thousand United States dollars (USD 13,000.-) to three million nine hundred fifty-six thousand two hundred United States dollars (USD 3,956,200.-) by the issuance of 39,432 new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 39,432 new shares and to have them fully paid up:

- A. partially, by a contribution in cash of three million nine hundred ten thousand ninety four point six United States dollars (USD 3,910,094.06), so that the amount of three million nine hundred ten thousand ninety four point six United States dollars (USD 3,910,094.06) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate, and
- B. partially, by a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by ATLANTIC INDUSTRIES (prenamed) against Luxembourg CB 2002, S.à r.l. (prenamed) of an amount of USD thirty three thousand hundred five point ninety four (USD 33,105.94).

The existence and the value of the said claim, has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of Luxembourg CB 2002, S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 24th April 2003 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 6. First paragraph

The Company's corporate capital is fixed at three million nine hundred fifty-six thousand two hundred United States dollars (USD 3,956,200.-) represented by thirty-nine thousand five hundred sixty-two (39,562) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-two thousand five hundred Euro (42,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATLANTIC INDUSTRIES, ayant son siège social à P.O. Box 1043, Jenette Street, George Town, Grand Cayman, BVI, inscrite au registre de commerce sous le numéro 1.077,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, Juriste, demeurant à F-57570 Rodemack (France), 3 Chemin de la Glèbe, en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Luxembourg CB 2002, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2002, pas encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions neuf cent quarante trois mille deux cents US dollars (USD 3.943.200,-) pour porter son montant actuel de treize mille US dollars (USD 13.000,-) à trois millions neuf cent cinquante six mille deux cents US dollars (USD 3.956.200,-) par l'émission de 39.432 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 39.432 parts sociales nouvelles et les libérer moyennant:

- A. partiellement, par apport en espèces d'un montant de trois millions neuf cent dix mille quatre-vingt-quatorze point zero six US dollars (USD 3.910.094,06) de sorte que le montant de trois millions neuf cent dix mille quatre-vingt-quatorze point zero six US dollars (USD 3.910.094,06) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, et

- B. partiellement, par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par-lui même contre Luxembourg CB 2002, S.à r.l., d'un montant de trente trois mille cent et cinq point quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 33.105,94).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de Luxembourg CB 2002, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 24 avril 2003 est annexé. Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.**

Le capital est fixé à trois millions neuf cent cinquante six mille deux cents US dollars (USD 3.956.200,-) représenté par trente neuf mille cinq cent soixante deux (39.562) parts sociales d'une valeur nominale de cents US dollars (USD 100,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quarante deux mille cinq cents Euros (42.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 57, case 2. – Reçu 35.821,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

G. Lecuit.

(030057.3/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

LUXEMBOURG CB 2002, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

G. Lecuit.

(030058.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

BCCI, BANK OF CREDIT AND COMMERCE INTERNATIONAL S.A (en liquidation),**Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.370.

Par jugement du 4 juin 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2^{ème} section, ayant siégé en matière commerciale, a nommé liquidateur Maître Yvette Hamilius, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, avec la mission de procéder à la liquidation, ensemble avec les autres liquidateurs, de l'établissement de crédit BANK OF CREDIT AND COMMERCE INTERNATIONAL S.A. (en abrégé BCCI S.A.)

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour extrait conforme

Y. Hamilius

Pour copie conforme

Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030046.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

C.G.R. CHEMICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 8.109.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

C.G.R. CHEMICAL INTERNATIONAL S.A. Holding, dont le siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal a été dénoncé en date du 31 mai 1979

ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031624.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

C.B.I., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 56.957.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 mars 2003 que:

Sont nommés Administrateurs:

1. Monsieur Domingos Mendez, 12, rue du Berry à F-54400 Cosnes-et-Romain.
2. Madame Angèle Di Nino, 34, cours de Rome à F-57100 Thionville.

En remplacement de:

1. Monsieur Patrick Mirgaine - Rodemack
2. Madame Désirée Herschbach - Medernach

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La S.A. FIDINTER, 120, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en remplacement de Monsieur Frédéric De-florenne.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

W. Gerard

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01536. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029767.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

C.F.A. CHEMICAL FRANCHISING & ADMINISTRATION COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.
 R. C. Luxembourg B 10.543.

—
 EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

C.F.A. CHEMICAL FRANCHISING & ADMINISTRATION COMPANY S.A. Holding, dont le siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal a été dénoncé en date du 8 janvier 1978
 ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031625.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

CENTRAMISCO S.A., Société Anonyme Holding.
 R. C. Luxembourg B 8.042.

—
 EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

CENTRAMISCO S.A. Holding, dont le siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal a été dénoncé en date du 5 juin 1969

ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031626.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

MARCO NOTTAR WERBEAGENTUR S.A., Aktiengesellschaft.
 Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
 H. R. Luxemburg B 93.772.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Marco Nottar, Diplom-Designer, geboren am 21. Oktober 1963 in Trier, wohnhaft Otto-Brenner-Str.4, D-54294 Trier,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Wasserbillig, am 19. Mai 2003.

2) Frau Heike Weber, Bankkauffrau, geboren am 11. Oktober 1962 in Trier, wohnhaft Talbachring 6, D-54456 Tawern,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Wasserbillig, am 19. Mai 2003.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Kompartenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung MARCO NOTTAR WERBEAGENTUR S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung und Betreuung von Unternehmen, Gesellschaften oder Institutionen in allen Bereichen des Marketing und der Werbung. Die Gesellschaft versteht sich als Full-Service-Agentur, von der Konzeption über den Entwurf bis hin zur Organisation und Produktion der werblich erforderlichen Mittel.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- Euro (EUR), eingeteilt in 124 Aktien mit einem Nennwert von 250,- Euro (EUR) pro Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäß Artikel 31-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 und 5 Abschnitt 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaft.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 3. Mai, um 14 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2003.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2004 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Marco Nottar, vorgeannt,	122 Aktien
2) Heike Weber, vorgeannt,	2 Aktien
Total:	124 Aktien

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von 31.000,- Euro (EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr Euro.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgeannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und faßten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrat wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:

a) Herr Marco Nottar, vorgeannt

b) Frau Heike Weber, vorgeannt

c) Herr Armin Weber, Diplom-Bauingenieur, geboren am 14. Januar 1965 in Tawern, wohnhaft Talbachring 6, D-54456 Tawern

3) Es wird zum Kommissar ernannt:

die Gesellschaft UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., R. C. B Nummer 81.470, 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxemburg

4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2009

5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 11, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(029937.3/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

B.I.P., BREVETS, INVENTIONS, PROMOTIONS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 7.188.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

B.I.P. BREVETS, INVENTIONS, PROMOTIONS S.A. Holding, dont le siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal a été dénoncé en date du 15 février 1968

ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031627.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

LE BOHEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 21.087.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

LE BOHEME, S.à r.l., avec siège social à L-4480 Belvaux, de fait inconnue à cette adresse

ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031628.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

E.M. CONSEILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 44, rue Charles Arendt.

R. C. Luxembourg B 82.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(029225.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CELESTINE CHARTER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.023.

Le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 4 juin 2003. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Monsieur Patrice Gallasin ont démissionné de leurs postes d'Administrateur le 4 juin 2003.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliaire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029265.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

BREVALGA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 7.542.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 6 février 2003 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, le juge-commissaire entendu en son rapport et le ministère public en ses conclusions, les opérations de liquidation de la société:

BREVALGA S.A. Holding, dont le siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal a été dénoncé en date du 12 juin 1974 ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif et les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M.-P. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031629.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

JUGENDSTIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.016.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mai 2003 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Transfert du siège social de la Société au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Alain Lorang, Avocat, demeurant à L-1017 Luxembourg, B.P. 1734, 2, rue des Dahlias;

- Madame Marie-Béatrice Wingarter de Santeul, Avocate demeurant à L-1017 Luxembourg, B.P. 1734, 2, rue des Dahlias;

- La société MORGAN INTERTRADE Ltd, ayant son siège social au P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3. Révocation du commissaire aux comptes:

- La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg-Limpertsberg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, dont le numéro RCS est le B 38.136.

4. Nomination des administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Véronique De Meester, Avocate à la Cour, née le 24 mai 1955 à Ixelles, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, demeurant à Luxembourg;

- Madame Marianne Korving, Avocate à la Cour, née le 4 septembre 1967 née à Utrecht, demeurant à Luxembourg.

5. Nomination du commissaire aux comptes suivant en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- La société CORPORATE FINANCE BUSINESS Ltd.

6. L'assemblée refuse à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux anciens administrateurs et commissaire aux comptes pour leurs mandats écoulés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029378.3/1035/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IFEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliaire

Signatures

(029347.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SUGITON S.A., Société Anonyme.**Share capital: EUR 800,000.-.**Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.514.

In the year two thousand and three, on the fourth day of April,
before Us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the shareholders of SUGITON S.A. (the Company) a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 18 April 2000 pursuant to a deed of Mr Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 590 dated 18 August, 2000. The Company is registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under the number B 75.514.

The Meeting is chaired by Mrs Nina Togouna, lawyer, residing at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg who appoints as Secretary Mrs Francine Ewers, lawyer, residing at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Bernard Beerens, lawyer, residing at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 8,000 (eight thousand) shares without nominal value, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 800,000.- (eight hundred thousand Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. In accordance with article 23 of the articles of association (the Articles), resolutions in respect of the liquidation of the Company and the appointment and determination of the powers of the liquidator(s) shall require a quorum and shall only be passed by a majority vote of the shareholders of the Company present or represented deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 50.984 as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
6. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 50.984, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under its sole signature for the performance of its duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and (ii) to instruct the Liquidator and to impose the obligation on the Liquidator to enter those contracts set out in a list enclosed herewith.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company up to 4 April 2003 (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their directorship of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Sixth resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 1,000.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SUGITON S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), le 18 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 590 du 18 août 2000. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.514.

La séance est présidée par Mlle Nina Togouna, avocate, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Francine Ewers, avocate, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Beerens, avocat, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée (le Bureau)).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 8.000 (huit mille) actions sans valeur nominale, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de EUR 800.000,- (huit cent mille euro) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Conformément à l'article 23. des statuts de la Société (les Statuts), les résolutions portant sur la liquidation de la Société ainsi que la nomination et la détermination des pouvoirs du (des) liquidateur(s) nécessitent un quorum de présence et ne seront adoptées qu'à une majorité des votes des actionnaires présents ou représentés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts. Il résulte de ce qui précède que le quorum requis pour adopter les résolutions, a été obtenu de sorte que l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination de HALSEY, S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.984 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg; et
7. Divers.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider (volontairement) la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.984, dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et (ii) de donner instruction au Liquidateur et d'imposer l'obligation au Liquidateur de conclure les contrats mentionnés dans la liste ci-annexée.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs de la Société jusqu'au 4 avril 2003 (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de leur administration de la Société et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ (EUR 1.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Togouna, F. Ewers, B. Beerens, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

J. Elvinger.

(029599.3/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

O.T. RACING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 86.342.

Par la présente, Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, établi à Luxembourg, déclare avoir résilié en date du 5 juin 2003, la convention de domiciliation conclue avec la société O.T. RACING LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Extrait pour dépôt au registre du commerce

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029499.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

ASPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: 6983 Magliaso, Ticino, Suisse, Via Ressiga 12.

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASPINVEST S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 92.892, constituée suivant acte reçu le 22 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 11 août 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtelles-Saint-Germain (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 2) Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Suisse, et adoption par la société de la nationalité suisse.
- 3) Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation suisse.
- 4) Nomination de(s) (l') administrateur(s).
- 5) Délégation de pouvoir pour exécuter les résolutions en Suisse.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Ticino (Suisse), à l'adresse suivante: Via Ressiga 12, 6983 Magliaso, et de faire adopter par la société la nationalité suisse, selon la loi suisse.

L'assemblée constate que le droit d'apport prévu par la loi luxembourgeoise a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg, que la société s'est conformée aux dispositions des lois fiscales luxembourgeoises, et décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation suisse et de les arrêter comme suit:

STATUTO**I. Fondamenti**

Art. 1. Ragione sociale, sede, durata. Sotto la ragione sociale ASPINVEST S.A. è costituita una società anonima ai sensi degli art. 620 ss CO, con sede in Magliaso, Svizzera.

La durata della società è illimitata.

Art. 2. Scopo. La società ha quale scopo l'acquisto, la vendita, la detenzione, la gestione di partecipazioni nonché ogni altra operazione, in particolare di natura finanziaria, atta a perseguire lo scopo sociale.

La società può aprire succursali e filiali in Svizzera e all'estero e partecipare ad altre imprese in Svizzera e all'estero.

La società può inoltre esercitare tutte le attività commerciali o di altro genere che siano in relazione con il suo scopo.

II. Capitale

Art. 3. Capitale azionario. Il capitale azionario della società ammonta a CHF 200.000,- (due centomila) ed è suddiviso in 200 (duecento) azioni al portatore dal valore nominale di CHF 1.000,- (mille) cadauna.

Il capitale azionario è liberato nella misura del 100% (cento per cento).

Art. 4. Certificati azionari e trasformazione delle azioni. In luogo di singole azioni, la società può emettere dei certificati attestanti il possesso di più azioni. La proprietà o l'usufrutto di un'azione o di un certificato azionario come pure l'esercizio dei diritti dell'azionista implicano il riconoscimento dello statuto societario in vigore.

Mediante modifica dello statuto, l'assemblea generale può in ogni momento trasformare le azioni la portatore in azioni nominative e viceversa.

III. Organizzazione della società

A. Assemblea generale

Art. 5. Competenze. L'organo supremo della società è costituito dall'assemblea generale, cui spettano i poteri inalienabili seguenti:

1. l'approvazione e la modifica dello statuto;
2. la nomina e la revoca dei membri del consiglio di amministrazione e dell'Ufficio di revisione;
3. l'approvazione del rapporto annuale e del conto annuale, come pure la deliberazione sull'impiego dell'utile risultante dal bilancio, in modo particolare la determinazione del dividendo e della partecipazione agli utili;
4. il discarico agli amministratori;
5. le deliberazioni sulle materie ad essa riservate dalla legge o dallo statuto o che le sono state sottoposte dal consiglio di amministrazione.

Art. 6. Assemblee. L'assemblea generale ordinaria ha luogo ogni anno, entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio. Ogni qualvolta sia necessario, in modo particolare nei casi previsti dalla legge, si convocano Assemblee generali straordinarie.

Il consiglio di amministrazione deve convocare Assemblee generali straordinarie se azionisti che rappresentano almeno il dieci per cento del capitale azionario lo richiedono per iscritto indicandone lo scopo.

L'assemblea generale può essere convocata anche fuori della sede sociale.

Art. 7. Convocazione, riunione di tutti gli azionisti. L'assemblea generale è convocata dal consiglio di amministrazione e, quando occorre, dall'Ufficio di revisione. Il diritto di convocazione spetta anche ai liquidatori.

L'assemblea generale deve essere convocata almeno venti giorni prima della data prevista per la seduta, mediante pubblicazione sul Foglio Ufficiale Svizzero di Commercio.

Sono indicati nella convocazione, oltre al giorno, all'ora e al luogo dell'assemblea, gli oggetti all'ordine del giorno, come pure le proposte del consiglio di amministrazione e degli azionisti che hanno chiesto la convocazione dell'assemblea generale o l'iscrizione di un oggetto all'ordine del giorno.

Fatta riserva per le disposizioni sull'assemblea totalitaria, nessuna deliberazione può essere presa su oggetti che non siano stati debitamente iscritti all'ordine del giorno; sono eccettuate le proposte di convocare un'assemblea generale straordinaria o di effettuare una verifica speciale. Non occorre invece comunicare anticipatamente le proposte che entrano nell'ambito degli oggetti all'ordine del giorno né le discussioni non seguite da un voto.

I proprietari, usufruttuari e rappresentanti di tutte le azioni possono, purché nessuno vi si opponga, tenere un'assemblea generale anche senza osservare le formalità prescritte per la convocazione (assemblea totalitaria). Finché i proprietari o i rappresentanti di tutte le azioni sono presenti, nel corso di tale assemblea può essere discusso e deliberato validamente su tutti gli oggetti di competenza dell'assemblea generale.

La relazione sulla gestione e la relazione dei revisori devono essere depositate presso la sede della società perché possano essere consultate dagli azionisti almeno venti giorni prima dell'assemblea generale ordinaria. Di ciò deve essere fatta menzione nella convocazione, che dovrà inoltre indicare il diritto degli azionisti di richiedere l'invio di un esemplare di questi documenti.

Art. 8. Presidenza e verbale. L'assemblea generale è presieduta dal Presidente del consiglio di amministrazione o, in caso di suo impedimento, da un altro membro del consiglio di amministrazione o da un Presidente del giorno nominato dall'assemblea generale.

Il Presidente nomina un segretario incaricato di redigere il verbale e degli scrutatori; tali persone non devono necessariamente essere azionisti.

Il consiglio di amministrazione provvede alla tenuta del verbale di assemblea, che deve essere firmato dal Presidente e dal segretario.

Art. 9. Deliberazioni. Ogni azione dà diritto ad un voto.

Gli azionisti si legittimano mediante presentazione dei loro titoli azionari. Il consiglio di amministrazione può stabilire un altro modo di provare il possesso. In particolare, è ammessa la legittimazione attraverso valida dichiarazione di deposito dei titoli presso un Istituto bancario riconosciuto, da parte dell'Istituto medesimo.

L'assemblea generale prende le sue deliberazioni e fa le nomine di sua competenza a maggioranza assoluta dei voti delle azioni rappresentate, salvo contraria disposizione della legge o dello statuto.

Se un'elezione non ha luogo in un primo scrutinio, si procede ad un secondo scrutinio in cui decide la maggioranza relativa.

In caso di parità di voti, il voto del Presidente dell'assemblea conta doppio.

Le deliberazioni e le nomine avvengono apertamente, salvo che il Presidente o un azionista richieda che avvengano segretamente.

Art. 10. Quorum. L'assemblea generale può deliberare validamente solo se è presente o rappresentata la maggioranza assoluta dei valori nominali delle azioni.

Una deliberazione dell'assemblea generale approvata da almeno due terzi dei voti rappresentati e dalla maggioranza assoluta dei valori nominali rappresentati è necessaria per:

1. i casi citati nell'art. 704 cpv. 1 CO;
2. la riduzione o la soppressione dei limiti della trasferibilità delle azioni nominative
3. la trasformazione di azioni nominative in azioni al portatore;
4. lo scioglimento della società mediante liquidazione.

B. Consiglio di amministrazione

Art. 11. Elezione, organizzazione. Il consiglio di amministrazione si compone di uno o più membri.

Di regola i membri del consiglio di amministrazione vengono eletti nel corso dell'assemblea generale ordinaria, di volta in volta per la durata di un anno. Essi restano in carica sino alla successiva assemblea generale ordinaria. E' fatta riserva per le dimissioni e per la revoca. I nuovi amministratori portano a termine il mandato di coloro che vengono sostituiti.

Gli amministratori sono in ogni tempo rieleggibili.

Il consiglio di amministrazione si costituisce autonomamente. Designa il suo Presidente ed un segretario, che non deve necessariamente essere membro del consiglio di amministrazione.

Art. 12. Direzione suprema, delegazione. Al consiglio di amministrazione compete la direzione suprema della società e il controllo della conduzione degli affari. Esso rappresenta la società verso l'esterno e si occupa di tutte le materie che non sono attribuite dalla legge, dallo statuto o da regolamento ad un altro organo della società.

Il consiglio di amministrazione può delegare la gestione degli affari o di alcune categorie di essi come pure il potere di rappresentanza a una o più persone, membri del consiglio di amministrazione o terzi, anche non azionisti.

Il consiglio di amministrazione emana il regolamento d'organizzazione e regola i relativi rapporti contrattuali.

Art. 13. Attribuzioni. Il consiglio di amministrazione ha le seguenti attribuzioni inalienabili e irrevocabili:

1. la suprema direzione della società e il potere di dare le istruzioni necessarie;
2. la definizione dell'organizzazione;
3. l'organizzazione della contabilità, del controllo finanziario nonché l'allestimento del piano finanziario;
4. la nomina e la revoca delle persone incaricate della gestione e della rappresentanza e la regolamentazione del diritto di firma;
5. l'alta vigilanza sulle persone incaricate della gestione per quanto concerne l'osservanza della legge, dello statuto, dei regolamenti e delle istruzioni;
6. l'allestimento della relazione sulla gestione, la preparazione dell'assemblea generale e l'esecuzione delle sue deliberazioni;
7. l'avviso al giudice in caso di eccedenza di debiti.
8. la deliberazione su conferimenti ulteriori, relativi alle azioni non interamente liberate;
9. le deliberazioni concernenti la constatazione di aumenti del capitale e le conseguenti modifiche statutarie.
10. esame dei requisiti professionali dei revisori particolarmente qualificati nei casi in cui la legge prevede l'impiego di tali revisori

Art. 14. Organizzazione, riunioni, verbale. Il consiglio d'amministrazione si riunisce su convocazione del Presidente del consiglio. Le riunioni sono tenute al luogo, al giorno e all'ora designate nell'avviso di convocazione.

Il consiglio d'amministrazione può deliberare in modo valido solo se la maggioranza assoluta dei suoi membri partecipa alla seduta

Le risoluzioni del consiglio sono prese a maggioranza assoluta dei votanti.

Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere prese per via circolare (telex e telefax inclusi), a meno che un membro non richieda, entro 5 giorni dalla ricezione della relativa decisione, la convocazione di una seduta. La convocazione di una seduta deve essere richiesta per iscritto.

Non sono ammesse decisioni sulla base di conversazioni telefoniche singole; per contro, eventuali conferenze telefoniche, tenute mediante gli appositi dispositivi tecnici, sono parificate a tutti gli effetti a regolari sedute del consiglio di amministrazione.

Una risoluzione presa per iscritto, approvata e firmata da tutti gli amministratori, produce effetti allo stesso titolo di una risoluzione presa ad una riunione del consiglio d'amministrazione.

E' tenuto un verbale delle discussioni e delle decisioni, firmato dal Presidente e dal segretario.

Inoltre, ogni amministratore può esigere dal Presidente, indicando i motivi, la convocazione immediata di una seduta.

Tranne in casi di emergenza, la convocazione dovrà avvenire almeno 10 giorni prima della seduta.

Art. 15. Retribuzione. I membri del consiglio di amministrazione hanno diritto ad un risarcimento delle spese da loro sopportate nell'interesse della società e ad un indennizzo corrispondente alla loro attività. Tali importi vengono fissati dal consiglio di amministrazione stesso.

C. Ufficio di revisione

Art. 16. Eleggibilità, attribuzioni. L'assemblea generale nomina ogni anno una o più persone che costituiscono l'Ufficio di revisione. Quale ufficio di revisione possono essere designate persone fisiche, società commerciali o società cooperative. L'ufficio di revisione deve essere iscritto nel Registro di commercio.

I revisori non possono essere né amministratori né impiegati della società. Non possono eseguire per la società lavori incompatibili con il mandato di verifica. I revisori devono essere indipendenti dal consiglio di amministrazione e dall'azionista che dispone della maggioranza dei voti. I revisori devono disporre dei requisiti necessari per poter adempiere le loro funzioni presso la società.

I diritti e doveri dell'ufficio di revisione sono regolati negli art. 727 ss CO. L'ufficio di revisione è tenuto ad assistere alle assemblee generali cui deve presentare la relazione di verifica. Con deliberazione presa all'unanimità l'assemblea generale può rinunciare alla presenza dell'ufficio di revisione.

IV. Conto annuale e ripartizione dell' utile

Art. 17. Conto annuale. L'esercizio annuale comincia il 1° gennaio e termina il 31 dicembre di ogni anno.

Il conto annuale, composto dal conto economico, dal bilancio e dall'allegato, viene allestito secondo le disposizioni del Codice delle Obligazioni, in modo particolare conformemente agli art. 662a ss CO e 958 ss Co, nonché ai principi commerciali e del ramo generalmente riconosciuti.

Art. 18. Ripartizione dell'utile. Fatta riserva per le disposizioni di legge concernenti la ripartizione degli utili, in particolare per gli art. 671 ss CO, l'utile risultante dal bilancio resta a disposizione dell'assemblea generale.

Il dividendo non può essere determinato prima che siano state assegnate alle riserve legali le somme loro destinate dalla legge. Tutti i dividendi che non sono stati prelevati entro cinque anni dalla scadenza, decadono a favore della società.

V. Cessazione

Art. 19. Scioglimento e liquidazione. L'assemblea generale può in ogni momento decidere lo scioglimento e la liquidazione della società in base alle disposizioni della legge e dello statuto.

La liquidazione ha luogo a cura del consiglio di amministrazione, a meno che l'assemblea generale non designi altri liquidatori.

La liquidazione della società avviene in base agli art. 742 ss CO.

I liquidatori sono autorizzati a vendere gli atti-vi (compresi eventuali beni immobili) anche a trattativa privata.

Una volta estinti i debiti, il patrimonio viene diviso fra gli azionisti in base agli importi da loro pagati.

VI. Informazione

Art. 20. Comunicazioni e pubblicazioni. Convocazioni e comunicazioni agli azionisti hanno luogo mediante pubblicazione nel Foglio Ufficiale Svizzero di Commercio.

L'organo di pubblicazione ufficiale della società è il Foglio Ufficiale Svizzero di Commercio.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2004:

a) Monsieur Francesco Riva, impreditore, demeurant à 6992, Vernate (TI), Suisse; Président du conseil d'administration;

b) Madame Susanna Riva-Taddei, sans profession, demeurant à 6992, Vernate (TI), Suisse; Vice-Président du conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée délègue à Maître Giovanni Stucchi, notaire, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Somaini 10/ Via P. Lucchini, tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de toutes les démarches et entreprises requises pour l'obtention de l'approbation par la loi suisse des résolutions susmentionnées, et, d'une façon générale, pour entreprendre tout ce que les autorités compétentes pourront exiger en rapport avec l'application des résolutions susmentionnées, y compris s'il y a lieu, des modifications apportées aux statuts, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit suisse et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Suisse.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités suisses compétentes pour quelque motif que ce soit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Campoli, E. Brix, S. Bisaro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, vol. 17CS, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

J. Elvinger.

(029609.3/211/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 71.530.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029430.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SAFILO FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.758.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of April.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SAFILO HOLDING S.p.A., a limited liability company (società per azioni) incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, Company Register nr. 03032950242, here represented by Mr Delio Cipolletta, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 23, 2003,

and

2. SAFILO INTERNATIONAL B.V., a public limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043BW Amsterdam, The Netherlands, Company Register nr. 33292937,

here represented by Mr Delio Cipolletta, prenamed,
by virtue of a power of attorney given on April 23, 2003.

The said powers of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their respective capacities and represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Objects

Art. 1. Name. There exists a société anonyme (public limited company) under the name of SAFILO FINANCE S.A. (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») as well as by these Articles.

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders») deliberating in accordance with the applicable provisions providing for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the town limits of Luxembourg-City by simple resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 The Board of Directors shall have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events, including those of a political, economic or social nature, impair, or are likely to impair, normal activity or communication at or with the registered office the registered office may be temporarily transferred abroad until circumstances return to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company and it shall remain a Luxembourg company. A declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below.

Art. 4. Objects

4.1. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, loan notes and other debentures and grant any financial support, advances or loans to any of its affiliates, its shareholders or any affiliates of its shareholders or other companies belonging to the same group of companies, grant pledges, security interests or other guarantees (as the case may be) in respect of its own obligations or those of its affiliates, shareholders, affiliates of its shareholders or other companies belonging to the same group of companies.

4.2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participation in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in accordance with the applicable provisions providing for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by shareholders. Title to the ownership of shares will be established by inscription in the shareholders' register.

6.3 Share certificates will be prepared from the shareholders' register and signed by any two Directors of the Company.

6.4 The Company will recognise only one holder of each share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until only one person has been appointed as the sole owner of that share vis-à-vis the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) and between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided that calls are made for the same proportionate outstanding amounts of all shares at the same time. Where the unpaid amount of the share has been called and remains unpaid, interest shall accrue on the unpaid amount in favour of the Company at the rate of ten per cent per year from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three Directors, who may or may not be shareholders of the Company, appointed by a General Meeting of Shareholders (collectively the «Directors», and individually each a «Director»). Each Director so appointed shall be nominated by the General Meeting of Shareholders as either an A Director or a B Director. Directors may not be appointed for a term of more than six years, although they may be re-appointed at the end of any term by a General Meeting of Shareholders so that their aggregate term may exceed six years. The Directors may be dismissed at any time by a General Meeting of Shareholders at its sole discretion.

7.2 In the event of a vacancy on the Board of Directors arising from death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by a majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors shall elect from among its members a Chairman. The Chairman will preside at all General Meetings of Shareholders unless he is absent where the General Meeting of Shareholders will appoint another Director as chairman of the meeting by vote of the majority of Shareholders in number present in person or by proxy at the meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors unless he is absent where the members of the Board of Directors will appoint another Director as chairman of the meeting by majority vote.

8.2 The Board of Directors may appoint a Secretary, who may or may not be a Director, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors, and the minutes of the General Meetings of the Shareholders of the Company.

8.3 Meetings of the Board of Directors may be convened by any member of the Board of Directors. Each Director shall be given at least two days' written notice of the date, place and time of a meeting of the Board of Directors unless:

- (i) there is a matter of urgency and the relevant urgent matter is detailed in the convening notice;
- (ii) the requirement to give notice is waived in writing by each Director who is not present at the meeting;
- (iii) each Director is present or duly represented at the meeting; or
- (iv) the time and place of the meeting has previously been adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 A Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (by letter, facsimile, telegram or telex) another director as his proxy. A Director may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Directors, although at least two directors must be present at any meeting of the Board of Directors.

8.5 A Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by any other similar means of communication so long as all the persons taking part in the meeting are able to hear and speak to each other. Participation in a meeting in this way is equivalent to participation in person.

8.6 The Board of Directors can only deliberate and take decisions if the majority of the Directors are present or represented. Resolutions are passed by majority vote of the Directors present or represented.

8.7 By way of derogation to article 8.6 above, the following matters, considered as extraordinary matters, shall only be passed in the presence of and with the assenting votes of two Directors, always including necessarily a B Director:

- a) the preparation and issue of the report to the annual General Meeting of the Shareholders;
- b) the formation of any subsidiary, branch, entity or other division as well as the entering into any joint ventures or alliances or other similar arrangements, including with new partners, either directly or through any subsidiary, branches, entities or divisions, including the material terms thereof and any capital contribution thereto, including capital contributions to any existing subsidiary, branches, entities or divisions;
- c) the advance, by the Company and/or any subsidiary thereof, of any loan and the granting of any guarantee to, for the benefit or on behalf of, third parties other than advanced payment, guarantees related to the ordinary course of business of the Company;
- d) the entering into, by the Company and/or any subsidiary thereof, of any medium and/or long term loan agreements, as well as any mortgage or other asset-backed loans or lease agreements;
- e) the entering into any agreement or undertaking of any kind whatsoever, which implies a material change in the business of the Company and/or any subsidiary thereof;
- f) generally, the entering into by the Company of any single contract or other single commitment involving a financial commitment of more than EUR 10,000.- (ten thousand euro);
- g) any change in the capital structure or borrowing of the Company;

h) the delegation by the Directors of the Company of any of their powers to a committee;
 i) the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company; and
 j) the entering into by the Company of any contract or arrangement outside the ordinary course of trading or otherwise than at arm's length.

8.8 A resolution signed by all the Directors (with signatures either on a single document or in counterparts) shall be valid and binding in the same manner as if the resolution was passed at a meeting of the Board of Directors. The signatures to a resolution may be evidenced by a faxed signature.

8.9 A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter arising before the Board of Directors shall inform the Board of Directors and this declaration shall be recorded in the minutes of the meeting. The Director may not take part or vote at the relevant part of the meeting of the Board of Directors. At the following General Meeting of Shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of and shall ratify resolutions of the Board of Directors where a Director had a personal interest or conflict of interest.

8.10 Where a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest of one or more Directors, resolutions may be passed by a majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

8.11 No contract or other transaction between the Company and a third party shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such third party. Any Director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

9.1 The minutes of meetings of the Board of Directors shall be signed by any two Directors and filed in the relevant register together with any proxies.

9.2 If copies or extracts of the minutes are to be produced for use in judicial proceedings or otherwise, these copies or extracts shall be signed by any two Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of the Directors. The Board of Directors may grant specific or general powers to one or several agents for a defined period of time on terms and conditions of engagement to be determined from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors may appoint proxies for specific transactions or matters. The Board of Directors may revoke these appointments and delegations of powers at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more Directors, who will be called managing directors. The delegation of the daily management of the Company to a Director must be authorised in advance by the General Meeting of Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or the sole or joint signature of any persons specifically empowered pursuant to Article 11.1 hereof.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify, pay, protect and hold harmless any Director from and against any liabilities, claims, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against a Director) and all costs of investigation in connection therewith which may be suffered by, imposed on, incurred by, or asserted against a Director in any way relating to or arising out of or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of a Director by reason of the fact that he is or has been a director of the Company; provided that any Director shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to a Director for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal, and settlement of any and all suits, action or proceedings instituted or threatened against the Company) and all costs of investigation in connection therewith asserted against the Company which result directly or indirectly from a Director's fraud, gross negligence or wilful misconduct or from a criminal offence committed by a Director.

Art. 13. Supervision

13.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, which shall not exceed six years.

13.2 The auditor(s) may be re-elected by the General Meeting of Shareholders so that the aggregate term in office may exceed six years and the auditors may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

14.1 A properly constituted General Meeting of Shareholders represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

In addition to the powers conferred upon it by law, the General Meeting of Shareholders may approve or ratify any transaction or document in respect of which one or several Directors have a personal interest contrary to that of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

15.1 The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting within six months after the close of the financial year, the second Tuesday of May at 11.00 a.m.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Proceedings-Vote

16.1 The Board of Directors, or if exceptional circumstances require any two Directors acting jointly, may call a General Meeting of Shareholders.

The Board of Directors shall call a General Meeting of Shareholders if shareholders representing one fifth of the subscribed share capital so request. The requesting shareholders must state in writing the agenda of the meeting.

16.2 A notice convening a General Meeting of Shareholders must set out the agenda for the meeting and be distributed to shareholders by registered mail and at least 8 days' notice of the meeting must be given.

If all shareholders are present in person or by proxy at the General Meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing (by letter, facsimile, telegram or telex) as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast by shareholders present in person or by proxy and voting, and there are no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting of Shareholders will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

If copies or extracts of resolutions of the General Meeting of Shareholders have to be certified for use in judicial proceedings or otherwise they shall be signed by any two Directors.

Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 17. Financial Year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 18. Annual Accounts

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At least one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with the report of the Board of Directors and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 At least a fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditors' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by Shareholders during usual business hours.

Art. 19. Distribution of Profits

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The net profit (if any) shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as described in article 22 below.

Art. 21. Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting of Shareholders de-

ciding such liquidation. Such General Meeting of Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). If the General Meeting of Shareholders fails to nominate one or several liquidators, the Directors shall be the liquidators of the Company.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

General provision

Art. 23. Reference to Legal Provisions. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

Transitory Provisions

By way of derogation from article 17 of the present Articles, the Company's first accounting year is to run from the date of this deed to 31st December 2003.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe the 3,100 shares representing the total share capital as follows:

SAFILO HOLDING S.p.A. subscribes to:	3,099 shares
SAFILO INTERNATIONAL B.V. subscribes to:	1 share
Total:	3,100 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the statutory auditor at one.

2. The following persons are appointed as A Directors:

- Mr Tim Van Dijk, company director, born at Tortola (BVI), on February 3, 1968, residing at 5, rue Jean Schaack in L-2563 Luxembourg,

- Mr Luc de Vet, company director, born at's Hertogenbosch (Curaçao), on June 28, 1961, residing at 2, Um Haff in L-1898 Kockelscheuer.

3. The following person is appointed as B Director:

- Mr Roberto Vedovotto, company manager, born at Bassano del Grappa (Italy), on September 30, 1965, residing at 74, Riviera Paleocapa, in I-35100 Padova.

4. CAS SERVICES S.A., with registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 68.168, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. The Company's registered office shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SAFILO HOLDING S.p.A., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Stradella dell'Isola n.1, 36100 Vicenza, numéro 03032950242,

ici représentée par Monsieur Delio Cipolletta, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003.

et

2. SAFILO INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043BW Amsterdam, Pays-Bas, numéro 33292937,

ici représentée par Monsieur Delio Cipolletta, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leurs qualités respectives et représentées tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet Social

Art. 1. Dénomination. Il existe par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois prenant la dénomination SAFILO FINANCE S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Le Conseil d'Administration a le droit d'établir des bureaux, centres administratifs et agences en tout lieu jugé utile, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Si des événements extraordinaires, notamment d'ordre politique, économique ou social, compromettent ou sont susceptibles de compromettre l'activité normale ou la communication avec le siège social, le siège social pourra temporairement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances se normalisent. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité et celle-ci demeurera une société luxembourgeoise. Une déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des parties tierces par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire dans ces circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de titres de créances et autres instruments financiers et accorder tout soutien, titres, prêts, gages, avances ou autres garanties à un quelconque de ses affiliés, ses actionnaires ou affiliés de ses actionnaires ou autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés, constituer des gages, sûretés ou autres garanties (le cas échéant) dans le respect de ses propres obligations et de celles de ses affiliés, actionnaires, affiliés de ses actionnaires ou autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés.

4.2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Capital Social - Actions

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont dans la forme nominative.

6.2 Un registre des actionnaires est tenu au siège social, où il est à la disposition des actionnaires pour inspection. Le titre de propriété des actions est établi par une inscription dans le registre des actionnaires.

6.3 Des certificats d'actions sont préparés sur base du registre des actionnaires et signés par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et son débiteur.

6.5 Les montants non libérés, s'il y a lieu, des actions souscrites peuvent être appelés à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, étant entendu que des appels doivent être faits dans la même proportion des montants non libérés sur toutes les actions à ce moment. Si le montant non libéré d'une action a été appelé et demeure impayé, des intérêts sur le montant non payé courront en faveur de la Société au taux de dix pour-cent par an à partir du moment où le paiement est dû.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions endéans les limites prévues par la Loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois Administrateurs, lesquels peuvent mais ne doivent pas être des actionnaires de la Société, nommés par une Assemblée Générale des Actionnaires (collectivement «les Administrateurs» et individuellement l'«Administrateur»). Chaque Administrateur ainsi nommé sera nommé par le Conseil d'Administration en qu'administrateur A ou administrateur B. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour une durée dépassant six ans, étant entendu toutefois qu'ils peuvent être réélus au terme de leur mandat par une Assemblée Générale des Actionnaires, de sorte que la durée de leur mandat ainsi renouvelée peut ex-

céder six ans. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par une Assemblée Générale des Actionnaires agissant de manière discrétionnaire.

7.2 En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration résultant d'un décès, d'une démission ou autrement, les Administrateurs restants peuvent se réunir et nommer par vote majoritaire un administrateur en vue de pourvoir au remplacement de ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

8.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le Président présidera à toute Assemblée Générale des Actionnaires, sauf s'il est absent, auquel cas l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un autre Administrateur pour assumer la présidence de l'Assemblée, par un vote à la majorité des actionnaires présents en personne ou par mandataire à cette Assemblée. Le Président présidera à toute réunion du Conseil d'Administration, sauf s'il est absent, auquel cas les membres du Conseil d'Administration nommeront un autre Administrateur qui assumera la présidence de cette réunion, par vote majoritaire.

8.2 Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire, qui peut mais ne doit pas être un Administrateur, lequel sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.3 Des réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par tout membre du Conseil d'Administration. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit au moins deux jours d'avance, avec indication de la date, de l'endroit et de l'heure de la réunion du Conseil d'Administration, sauf si:

- (i) il y a une affaire urgente et cette affaire urgente est détaillée dans la convocation;
- (ii) chaque Administrateur qui n'est pas présent à la réunion renonce par écrit à l'obligation de convocation;
- (iii) chaque Administrateur est présent ou dûment représenté à la réunion; ou
- (iv) les heure et lieu de la réunion ont précédemment été fixés par résolution du Conseil d'Administration.

8.4 Un Administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit (par lettre, télécopie, télégramme ou télex) un autre Administrateur en tant que son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil d'Administration, pourvu qu'au moins deux Administrateurs soient présents à la réunion du Conseil d'Administration.

8.5 Un Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer mutuellement. Une telle participation à une réunion est équivalente à une participation en personne.

8.6 Le Conseil d'Administration peut seulement délibérer et prendre des décisions si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions sont prises par vote majoritaire des Administrateurs présents ou représentés.

8.7. Par dérogation à l'article 8.6. ci-dessus, les matières suivantes, considérées comme des matières extraordinaires, seront de la seule compétence du conseil d'administration et ne seront passées qu'en la présence et avec les votes favorables de deux Administrateurs, toujours incluant nécessairement un administrateur B:

- a) la préparation et émission du rapport de gestion annexe à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la société;
- b) la constitution de toute filiale, succursale, entité ou autre division ainsi que l'entrée dans toute exploitation conjointe ou alliances ou autres arrangements similaires, en ce compris des apports avec de nouveaux partenaires, soit directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, succursale, entité ou divisions, en ce compris ses termes essentiels et tout apport de capital, en ce compris apports de capital à toute filiale, succursale, entité ou division;
- c) l'avance, par la société et/ou toute filiale, d'un quelconque prêt et le confèremment d'une quelconque garantie à, pour le bénéfice ou pour le compte de tiers autres que des paiements anticipés ou garanties ayant trait aux activités ordinaires de la société;
- d) l'entrée, par la société et/ou une quelconque filiale, dans tout contrat de prêt à long ou à court terme, ainsi que tout nantissement ou autres prêts ou contrats de leasing;
- e) l'engagement dans tout contrat ou engagement de toute sorte de manière quelconque, qui implique un changement substantiel des activités de la société et/ ou de toute filiale;
- f) généralement, l'entrée par la société dans tout contrat ou autre engagement impliquant un engagement financier de plus de EUR 10.000,- (dix mille euros);
- g) toute modification de la structure du capital social ou des emprunts de la société;
- h) la délégation par les Administrateurs de la société de l'un quelconque de leurs pouvoirs à un comité;
- i) l'initiative ou le règlement de tout conflit ou procédure d'arbitrage par la société; et
- j) l'entrée par la société dans tout contrat ou arrangement sortant du cadre des affaires courantes ou sous des termes différents que ceux qui seraient stipulés entre des sociétés non-liées.

8.8. Une résolution signée par tous les Administrateurs (avec les signatures apparaissant, soit sur un document unique, soit sur plusieurs exemplaires) sera valable de la même manière qu'une résolution prise à l'occasion d'une réunion du Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent figurer sur des télécopies.

8.9 Si un Administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une affaire soumise au Conseil d'Administration, il en informe le Conseil d'Administration et cette déclaration sera actée dans le procès-verbal de la réunion. Cet Administrateur ne peut participer à la délibération ou au vote en ce qui concerne cette partie de la réunion du Conseil d'Administration. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, et avant que ne soient pris des votes sur d'autres affaires, les actionnaires seront informés de ce que, et ratifieront les résolutions du Conseil d'Administration pour lesquelles un Administrateur avait un intérêt personnel ou un conflit d'intérêt.

8.10 Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint du fait d'un conflit d'intérêt dans le chef d'un ou de plusieurs Administrateurs, des résolutions peuvent être prises par la majorité des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion.

8.11 Aucun contrat ou aucune autre affaire entre la Société et une partie tierce ne sera affectée ou invalidée par le seul fait qu'un quelconque ou plusieurs des Administrateurs ou agents de la Société ont un intérêt personnel dans cette partie tierce, ou par le fait qu'ils soient des administrateurs, associés, agents ou employés de cette partie tierce. Tout Administrateur qui est administrateur ou agent ou employé d'une autre société, entreprise ou autre entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en affaire, n'est pas, du simple fait de son appartenance à cette autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'émettre son avis, de voter ou d'agir d'une quelconque manière en ce qui concerne ce contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

9.1 Les procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration sont signés par deux quelconques des Administrateurs et consignés dans le registre afférent ensemble avec les procurations éventuelles.

9.2 Si des copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être produits en justice ou autrement, ces copies ou extraits sont signés par deux quelconques des Administrateurs.

Art. 10. Pouvoir du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoir

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs. Le Conseil d'Administration peut donner des pouvoirs spécifiques ou généraux à un ou plusieurs agents pour une période définie et suivant des conditions d'engagement à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer des mandataires pour des transactions ou affaires spécifiques. Le Conseil d'Administration peut révoquer ces mandats et délégations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront alors appelés administrateurs-délégués. La délégation de la gestion journalière de la Société à un Administrateur doit être autorisée préalablement par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux quelconques de ses Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toutes personnes ayant spécifiquement le pouvoir de le faire en vertu de l'Article 11.1. ci-dessus.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser, payer à, protéger et tenir quitte et indemne tout Administrateur pour toutes responsabilités, revendications, obligations, pertes, dommages et intérêts, pénalités, actions, jugements, actions en justice, procédures, frais, dépenses et débours de toutes sortes (y compris, sans limitation, tous frais et dépenses raisonnables en relation avec des avocats, défenses, appels et transactions concernant toutes actions en justice ou procédures commencées ou menaçant d'être commencées contre un Administrateur) et pour tous frais d'investigation en relation avec ce qui précède, lesquels sont susceptibles d'être subis par, imposés à ou invoqués contre un Administrateur d'une quelconque manière en relation avec toute action ou inaction de la part d'un Administrateur en raison du fait qu'il est ou a été un Administrateur de la Société; cependant, tout Administrateur sera tenu et responsable pour, et indemniser, payera à, protégera et tiendra quitte et indemne la Société contre, et la Société ne sera pas responsable à l'égard d'un Administrateur pour, toutes portions de telles responsabilités, obligations, pertes, dommages et intérêts, pénalités, actions, jugements, actions en justice, procédures, frais, dépenses ou débours de toutes sortes (y compris, sans limitation, tous frais et dépenses raisonnables en relation avec des avocats, défenses, appels et transactions concernant toutes actions en justice ou procédures commencées ou menaçant d'être commencées contre la Société) et de tous frais d'investigation en relation avec ce qui précède, contre la Société, qui résulteraient directement ou indirectement de la fraude, de la négligence grave, du dol ou d'une infraction pénale commise par un Administrateur.

Art. 13. Surveillance

13.1 La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, laquelle n'excédera pas six ans.

13.2 Le ou les commissaires aux comptes peuvent être réélus par l'Assemblée Générale des Actionnaires, de sorte que la durée globale de leur mandat peut excéder six années et le ou les commissaires aux comptes peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

14.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires dûment constituée représente l'intégralité des actionnaires et a les pouvoirs lui confiés par la Loi.

14.2 Au-delà des pouvoirs lui conférés par la Loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut approuver ou ratifier toute transaction ou tout document par rapport auquel un ou plusieurs Administrateurs ont un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires annuelle - autres assemblées générales

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social ainsi qu'il sera indiqué dans la convocation, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues en tel endroit et à telle heure qui sont déterminés dans la convocation.

Art. 16. Procédure - vote

16.1 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux quelconques des Administrateurs agissant ensemble peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration doit convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires, si des actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit le requièrent. Les actionnaires requérants doivent indiquer par écrit quel doit être l'ordre du jour de cette assemblée.

16.2 Toute convocation d'une Assemblée Générale des Actionnaires doit indiquer l'ordre du jour de l'assemblée. Toute convocation doit être envoyée aux actionnaires par lettre recommandée et un délai de convocation d'au moins huit jours doit être donné.

Si tous les actionnaires sont présents en personne ou par mandataire à l'Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en mandatant par écrit (par lettre, télécopie, télégramme ou télex) toute autre personne qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de la participation à une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 Chaque action donne le droit à son propriétaire d'émettre un vote.

16.5 Sauf stipulations contraires de la Loi, des résolutions prises à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises par simple majorité des actions présentes en personne ou par procuration et votantes, sans condition de quorum.

16.6 Avant de commencer toute délibération, le président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'assemblée.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales des Actionnaires seront signés par les membres du bureau de l'assemblée et par tout actionnaire qui en exprime le désir.

Si des copies ou extraits de résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent être certifiés en vue de leur usage en justice ou autrement, ils doivent être signés par deux quelconques des Administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Distribution des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Au moins un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan et le compte de pertes et profits ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration et tout autre document qui serait requis par la loi au commissaire aux comptes qui rédigera son rapport à la suite.

18.3 Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes et tout autre document qui serait requis par la loi seront déposés au siège social de la Société, où ces documents seront à la disposition des actionnaires pour inspection pendant les heures de bureau habituelles.

Art. 19. Distribution des bénéfices

19.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses générales, des charges, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration, représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq pour-cent du bénéfice net sont réservés en vue de constituer la réserve légale. Cette mise en réserve cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour-cent du capital social souscrit.

19.3 Le bénéfice net, s'il y a lieu, est à la disposition de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.4 Les dividendes, s'ils sont payables, sont distribués au moment et à l'endroit fixés par le Conseil d'Administration en deans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par la Loi.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter les bénéfices et réserves distribuables au remboursement du capital sans réduction du capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale des Actionnaires, détermine la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Si l'Assemblée Générale des Actionnaires ne nomme pas un ou plusieurs liquidateurs, les Administrateurs seront les liquidateurs de la Société.

Art. 22. Modifications. Les statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires, à condition de respecter les quorums de présence et de majorité prévus par la Loi.

Dispositions générales

Art. 23. Référence à la loi. Tous points non régis par les présents Statuts seront déterminés en vertu des dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties comparantes déclarent par les présentes souscrire les 310 actions représentant la totalité du capital social comme suit:

SAFILO HOLDING S.p.A. souscrit à:	3.099 actions
SAFILO INTERNATIONAL B.V. souscrit à:	1 action
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le notaire instrumentaire certifie et confirme que les conditions requises par l'article 26 de la Loi sont remplies.

Le montant des frais et dépenses mis à la charge de la Société en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties comparantes prénommées, représentant l'entière du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont alors procédé à une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et, après avoir déclaré que celle-ci est dûment constituée, elles ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs A:

- Monsieur Tim Van Dijk, directeur de sociétés, né à Tortola (BVI), le 3 février 1968, résidant 5, rue Jean Schaack à L-2563 Luxembourg;

- Monsieur Luc de Vet, directeur de sociétés, né à 's Hertogenbosch (Curaçao), on June 28, 1961, résidant 2, Um Haff à L-1898 Kockelscheuer.

3. La personne suivante est nommée administrateur B:

- Monsieur Roberto Vedovotto, gérant de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 30 septembre 1965, demeurant à 74, Riviera Paleocapa, in I-35100 Padova.

4. CAS SERVICES S.A., avec siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 68.168, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie au 9, rue Schiller, à L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des parties comparantes prénommées, le présent acte est dressé en anglais suivi par une traduction en français. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et au cas où il y aurait des divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 57, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

G. Lecuit.

(029692.3/220/614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029537.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LUXCASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 33.614.

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUXCASH, constituée suivant acte reçu le 27 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 171 du 25 mai 1990, inscrite au R. C. S. de Luxembourg, section B numéro 33.614.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Geneviève Adam, Attachée de Direction stagiaire à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Helmdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002; affectation des résultats.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

(6) Divers.

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal «Luxemburger Wort»

- le 14 mars 2003; et

- le 25 mars 2003;

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg

Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 274 du 14 mars 2003; et

- numéro 317 du 25 mars 2003;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV.- Que conformément à l'article 22 des statuts, la présente Assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUXCASH EURO:

- Actif net au 31 décembre 2002: 219.791.604,92 EUR

- Résultat net réalisé au 31 décembre 2002: 5.549.361,48 EUR

- Résultat des opérations au 31 décembre 2002: 5.505.276,45 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

* la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH EURO revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH EURO revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme de dividendes intérimaires à raison de:

1,00 EUR par action payable à partir du 13 mai 2002 (coupon 59)
 1,15 EUR par action payable à partir du 12 août 2002 (coupon 60)
 1,00 EUR par action payable à partir du 18 novembre 2002 (coupon 61)
 0,70 EUR par action payable à partir du 14 février 2003 (coupon 62)
 le solde étant réinvesti.

b) Compartiment LUXCASH US-DOLLARS:

- Actif net au 31 décembre 2002:	21.508.496,84 USD
- Résultat net réalisé au 31 décembre 2002:	382.982,17 USD
- Résultat des opérations au 31 décembre 2002:	364.402,17 USD

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

* la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH US-DOLLARS revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;

* la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH US-DOLLARS revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme de dividendes intérimaires à raison de:

0,70 USD par action payable à partir du 13 mai 2002 (coupon 59)
 0,90 USD par action payable à partir du 12 août 2002 (coupon 60)
 0,65 USD par action payable à partir du 18 novembre 2002 (coupon 61)
 0,50 USD par action payable à partir du 14 février 2003 (coupon 62)
 le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 (un) an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004:

M. Raymond Kirsch, président
 M. Gilbert Ernst, vice-président
 M. Michel Birel, administrateur
 M. Jean-Claude Finck, administrateur
 M. Aly Kohll, administrateur
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur
 M. Guy Rosseljong, administrateur
 M. Alphonse Sinnes, administrateur
 Mme Ingrid Stevens, administrateur
 M. Paul Waringo, administrateur
 M. Armand Weis, administrateur
 M. Guy Zimmer, administrateur

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 39.235,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège de ladite société date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net /

Ertrags- und Aufwandsrechnung und andere Veränderungen des Fondsvermögens
 du / vom 1 janvier / Januar 2002 au / zum 31 décembre / Dezember 2002

Globalisé / Konsolidiert (en/in EUR)	LUXCASH US-DOLLARS (en/in USD)	LUXCASH EURO (en/in EUR)
--	--------------------------------------	--------------------------------

Revenus/Erträge

Intérêts sur obligations et autres titres d'emprunt, nets /
 Nettozinsenerträge aus Anleihen und anderen

Schuldverschreibungen	1.871.070,52	163.743,75	1.715.049,80
Intérêts bancaires / Zinserträge aus Bankguthaben	5.633.199,25	349.073,00	5.300.590,39
Intérêts sur instruments financiers / Zinsen aus Finanzinstrumenten	80.044,76	-	80.044,76
Autres revenus / Sonstige Erträge	1.496,90	660,61	867,45
Total des revenus / Gesamterträge	7.585.811,43	513.477,36	7.096.552,40
Charges/Aufwendungen			
Commission de conseil / Anlageberatungsgebühr	974.493,57	88.320,24	890.338,98
Commission de banque dépositaire / Depotbankgebühren	79.121,30	7.134,67	72.323,14
Frais bancaires et autres commissions / Bankspesen und sonstige Gebühren	17.561,17	3.548,24	14.180,28
Frais d'administration centrale / Zentralverwaltungsaufwand	68.635,47	13.030,65	56.219,41
Frais de révision et de contrôle / Prüfungs- und Aufsichtskosten	1.097,33	537,33	585,34
Autres frais d'administration / Sonstiger Verwaltungsaufwand	25.117,83	2.256,51	22.967,75
Taxe d'abonnement / Kapitalsteuern («taxe d'abonnement»)	101.338,59	8.916,84	92.842,32
Intérêts payés sur instruments financiers / Zinsaufwendungen aus Finanzinstrumenten	28.455,62	-	28.455,62
Autres charges / Sonstige Aufwendungen	48.500,89	4.261,49	44.440,39
Total des charges / Gesamtaufwendungen	1.344.321,77	128.005,97	1.222.353,23
Revenus nets des investissements / Summe der Nettoerträge	6.241.489,66	385.471,39	5.874.199,17
Bénéfice/(Perte) net(te) réalisé(e)/ Nettorealisierte Werterhöhungen/(-verminderungen)			
- sur portefeuille-titres / - aus Wertpapieren	-326.457,51	-1.700,00	-324.837,69
- sur devises / - aus Devisengeschäften	-752,00	-789,22	-
Résultat réalisé / Realisiertes ergebnis	5.914.280,15	382.982,17	5.549.361,48
Variation nette de la plus/(moins) value non-réalisée/ Nettoveränderung der nicht realisierten Werterhöhungen/(Wertverminderungen)			
- sur portefeuille-titres / aus Wertpapieren	-61.788,70	-18.580,00	-44.085,03
Résultat des opérations / Ergebnis	5.852.491,45	364.402,17	5.505.276,45
Dividendes distribués / Ausschüttungen	-134.047,15	-41.937,60	-94.087,55
Emissions / Zeichnung von Aktien	106.459.946,02	9.809.378,97	97.113.229,52
Rachats / Rücknahme von Aktien	-42.293.563,81	-3.745.481,38	-38.724.739,25
Total des variations de l'actif net/			
Summe der Veränderungen des Nettovermögens	69.884.826,51	6.386.362,16	63.799.679,17
Total de l'actif net au début de l'exercice/ Nettovermögen zu Beginn des Geschäftsjahres	173.139.147,29	15.122.134,68	155.991.925,75
Ecart de réévaluation/Bewertungsdifferenz	-2.738.327,10		
Total de l'actif net à la fin de l'exercice/			
Nettovermögen zum Ende des Geschäftsjahres	240.285.646,70	21.508.496,84	219.791.604,92

*Etat du patrimoine / Vermögensaufstellung
au / zum 31 décembre / Dezember 2002*

	Globalisé/ Konsolidiert (en/in EUR)	LUXCASH US-DOLLARS (en/in USD)	LUXCASH EURO (en/in EUR)
Actif/Aktiva			
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation/ Wertpapierbestand zum Marktwert	34.769.761,81	2.392.690,00	32.489.923,79
Avoirs bancaires / Bankguthaben	201.021.358,41	18.875.071,98	183.036.535,18
A recevoir sur émissions d'actions/ Ausstehende Zeichnungsbeträge	1.045.534,01	254,50	1.045.291,51
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres/ Forderungen aus Erträgen von Wertpapieren	1.411.288,71	111.348,62	1.305.191,88
Intérêts bancaires à recevoir/ Zinsforderungen auf Bankguthaben	2.822.934,58	189.827,68	2.642.060,18
Total de l'actif / Gesamtaktiva	241.070.877,52	21.569.192,78	220.519.002,54

Exigible / Passiva

A payer sur rachats d'actions/ Verbindlichkeiten aus dem Rückkauf von Anteilen	412.373,16	22.409,71	391.020,41
Dividendes à payer / Ausstehende Zahlungen aus Dividenden	46,66	-	46,66
Frais à payer / Sonstige Verbindlichkeiten	372.811,00	38.286,23	336.330,55
Total de l'exigible / Gesamtpassiva	785.230,82	60.695,94	727.397,62
Actif net à la fin de l'exercice/ Nettovermögen am Ende des Geschäftsjahres	240.285.646,70	21.508.496,84	219.791.604,92
Nombre d'actions «A» en circulation/ Im Umlauf befindliche «A» Aktien	-	91.933	1.114.947
Valeur nette d'inventaire par action «A»/ Nettovermögenswert pro «A» Aktie	-	217,62	194,19
Nombre d'actions «B» en circulation/ Im Umlauf befindliche «B» Aktien	-	11.805	26.161
Valeur nette d'inventaire par action «B»/ Nettovermögenswert pro «B» Aktie	-	127,28	125,41

Signé: C. Bettendorf, G. Adam, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

J. Elvinger.

(030004.3/211/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

MAÏTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.030.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 400 actions constituant l'intégralité du capital social 10 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à EUR 1.713.733,55 sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde déficitaire s'élevant à EUR 71.493,37, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à EUR 734.307,63 de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde de EUR 662.814,19

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.

4) L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateurs pour une durée d'un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Monsieur Pierre Dochen

FIDELIN S.A.

Dominique Ransquin

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029831.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

BURTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.437.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2002

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 1.000 actions constituant l'intégralité du capital social 10 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à EUR 921.121,30 sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à EUR 74.330,10.
- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.
- 4) L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateur pour une période d'un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Monsieur Pierre Dochen
Monsieur Dominique Ransquin
FIDELIN S.A.

L'Assemblée nomme la BANQUE DELEN LUXEMBOURG, Commissaire aux comptes pour la même période.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16.00 heures.

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029839.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

FANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.653.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029539.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 avril 2003 par lettre circulaire que:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de 222c, avenue Gaston Diderich vers L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029512.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH, Gesellschaft belgischen Rechts.

Gesellschaftssitz: B-4782 St. Vith, 1, Backesweg.
 Adresse der Zweigstelle: L-9990 Weiswampach, Maison 50
 H. R. Luxemburg B 93.716.

Die außerordentliche Generalversammlung der
 GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH, Gesellschaft belgischen Rechts,
 Gesellschaftssitz: B-4782 St. Vith, Backesweg 1,
 Handelsregister Eupen Nr. 55.161,

hat anlässlich ihrer vorausgegangenen außerordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2003 beschlossen:

Die PGmbH GEBRÜDER GILLESSEN wird eine Zweigstelle im Großherzogtum Luxemburg an folgender Adresse eröffnen: Maison 50, L-9990 Weiswampach. Der alleinige Geschäftsführer, Herr Rolf Gillessen, vorgenannt, erhält diesbezüglich alle entsprechenden Vollmachten. Er wird ebenfalls zum alleinigen Geschäftsführer der Zweigstelle bestimmt.

Das Protokoll vorgenannter Versammlung, die Gesellschaftssatzungen nebst Abänderungen sowie die Handelsregistereintragung der Gesellschaft bilden einen integralen Bestandteil des gegenwärtigen Dokuments.

Art. 1. Es wird eine Zweigstelle unter der Bezeichnung GEBRÜDER GILLESSEN GmbH errichtet. Die Dauer der Zweigstelle entspricht der Dauer der Gesellschaft.

Art. 2. Der Sitz der Zweigstelle befindet sich in L-9990 Weiswampach, Maison 50.

Art. 3. Die Zweigstelle hat zum Zweck und Gegenstand:

- Bau- und Möbelschreinerei;
- Schreinerei- und Zimmermannsarbeiten;
- Zinkarbeiten und Metallbedachungsarbeiten;
- Herstellen von Artikeln aus Schmiedeeisen (Bauschlosserei);
- Anbringen von Eisenwerk, Metallrollläden oder -läden und Metallschreinerei;
- An- und Verkauf von allen in diesem Bereichen benötigten Materialien, Werkzeugen und Maschinen;
- Möbel;
- Import und Export all dieser Waren;
- Kauf und Verkauf sämtlicher Schreinerarbeiten;
- Alles, was im weitesten Sinne des Wortes mit der Schreinerei zu tun hat. Sie kann alles tun was sich im weitesten Sinne des Wortes auf diesen Gegenstand beziehen könnte.

Die Gesellschaft kann außerdem alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen.

Art. 4. Die Zweigstelle wird durch einen Geschäftsführer verwaltet. Die Ernennung des Geschäftsführers erfolgt durch die Generalversammlung, welche seine Befugnisse und die Dauer seines Mandats festlegt.

Herr Rolf Gillessen, Schreiner, wohnhaft in B-4782 Schönberg (St. Vith), Bleistrasse 22, ist alleiniger Geschäftsführer und verpflichtet die Zweigstelle durch seine alleinige Unterschrift.

Erstellt zu Weiswampach, den 2. Mai 2003.

R. Gillessen.

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2003, réf. DSO-AF00019. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901300.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH, Gesellschaft belgischen Rechts.

Gesellschaftssitz: B-4782 St. Vith, 1, Backesweg.
 Adresse der Zweigstelle: L-9990 Weiswampach, Maison 50
 H. R. Luxemburg B 93.716.

Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. April 2003

Am 30. April 2003 um 9.30 Uhr berief Herr Rolf Gillessen eine außerordentliche Generalversammlung am Gesellschaftssitz in Schönberg ein.

Ist erschienen:

1. Herr Rolf Gillessen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4782 Schönberg, Bleistrasse 22, Eigentümer von 1.500 Anteilen.

Der Erschienene erklärt Eigentümer der Gesamtheit der Anteile der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung GEBRÜDER GILLESSEN zu sein.

Er erklärt außerdem, ordnungsgemäß zu der heutigen außerordentlichen Generalversammlung eingeladen worden zu sein.

Der Vorsitzende, Herr Rolf Gillessen erinnert die Versammlung daran, daß folgender Punkt auf der Tagesordnung steht:

Beschlußfassung über die Eröffnung einer Zweigstelle der GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH im Großherzogtum Luxemburg.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig wie folgt:

Die PGmbH GEBRÜDER GILLESSEN wird eine Zweigstelle im Großherzogtum Luxemburg an folgender Adresse eröffnen: Maison 50, L-9990 Weiswampach. Der alleinige Geschäftsführer, Herr Rolf Gillessen, vorgenannt, erhält diesbezüglich alle entsprechenden Vollmachten. Er wird ebenfalls zum alleinigen Geschäftsführer der Zweigstelle bestimmt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist und niemand mehr das Wort erbittet, wird die Sitzung um 10.00 Uhr geschlossen und von allem vorstehendem gegenwärtiges Protokoll gefertigt und von dem Anwesenden unterzeichnet.

R. Gillessen.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2003, réf. DSO-AE00185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901301.3/667/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

IMO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029507.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IMO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029505.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IMO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029504.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IMO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IMO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029502.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 71.219.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

H. Lange

Administrateur-délégué

(029235.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 71.219.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société, réuni à Colmar-Berg en date du 14 février 2003 a modifié la délégation du pouvoir de représenter la société selon l'article 18 des statuts de façon suivante:

Signature classe A:	Mesdames	Silvia Sitzen
		Monique Stephany
	Messieurs	Mike Roney
		Jean Bergh
		John Jentgen
		Paul Koetz
		Hermann Lange
		Jean Larbière
		Paul Meyers
		Marcel Schennetten
Signature classe B:	Madame	Irina Schepakina
	Monsieur	Laurent Betry

La société sera valablement engagée par deux signatures conjointes de la classe A ou une signature de la classe A conjointement avec une signature de la classe B.

Ce nouveau règlement de droit de représentation est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2003.

Pour extrait conforme

H. Lange

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, réf. LSO-AF01755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029243.2/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SOFTPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 66.181.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 avril 2003 que:

- Suite à la démission de Monsieur Marcel Recking de ses fonctions d'administrateur, le Conseil d'Administration décide de coopter comme troisième administrateur Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société en 2004.

Cette décision sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029466.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

PRINCIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers; Monsieur David De Marco, directeur d'entreprise, demeurant à Stegen; Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur John Seil, Monsieur Pierre Lentz et Monsieur Maurizio Tonelli, démissionnaires.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, a été nommé commissaire en remplacement de AUDIEX S.A., démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Le siège a été transféré du 5, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029245.3/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

APIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.782.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2002

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Beyers, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Dochen.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 51 actions constituant l'intégralité du capital social ... actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 mars 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à EUR 2.424.461,12 sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire s'élevant à EUR 37.947,51, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à EUR 981.846,55 de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde de EUR 943.899,04

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002:

Madame Malvina Beyers
Monsieur Pierre Dochen
Madame Karin Willemen Beyers

Monsieur Marc Beyers est élu administrateur-délégué; son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Est réélue commissaire pour la même période: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

M. Beyers / P. Dochen / O. Claren

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029828.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

GOODYEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 4.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

H. Lange

Administrateur-délégué

(029248.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GOODYEAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 4.441.

EXTRAIT

Le conseil d'Administration de la société, réuni à Colmar-Berg en date du 14 février 2003 a modifié la délégation du pouvoir de représenter la société selon l'article 19 des statuts de façon suivante:

Signature classe A:	Mesdames	Silvia Sitzen
		Monique Stephany
	Messieurs	Mike Roney
		Jean Bergh
		John Jentgen
		Paul Koetz
		Hermann Lange
		Jean Larbière
		Paul Meyers
		Marcel Schennetten
Signature classe B:	Madame	Irina Schepakina
	Monsieur	Laurent Betry

La société sera valablement engagée par deux signatures conjointes de la classe A ou une signature de la classe A conjointement avec une signature de la classe B.

Ce nouveau règlement de droit de représentation est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2003.

Pour extrait conforme

H. Lange

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, réf. LSO-AF01752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029250.2/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TMC BUILDING CONTROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 40, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 91.635.

TMC BUILDING CONTROL indique que Mme Elisabeth Schmit-Georges demeurant à L-2444 Luxembourg, 40, rue des Romains et M. Thomas Hansen demeurant à L-8274 Kehlen, 7, Am Brillwée ont cédé chacun 1 part à Monsieur Schmit Luc demeurant à Grevenmacher pour une valeur de 100,- € par part.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Elisabeth Schmit-Georges, prénommée, quatre parts sociales.....	4
2. Monsieur Thomas Hansen, prénommé, quatre parts sociales.....	4
3. Monsieur Luc Schmit, gérant technique, deux parts sociales.....	2
Total: dix parts sociales.....	10

E. Schmit-Georges / T. Hansen / L. Schmit

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02820. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029493.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LUXOR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.017.

La société EURO REVISION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société LUXOR IMMOBILIERE S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS, Section B, n° 27.017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

EURO REVISION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(029443.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LUXOR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.017.

Monsieur Ferdinand Kalmes, demeurant à 60, boulevard Baden-Powell, L-1211 Luxembourg, s'est démis de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, nommé suivant l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2002 et non encore publiée, au sein de la société LUXOR IMMOBILIERE S.A., R.C.S. B, n° 27.017 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

EURO ASSOCIATES

Pour ordre

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029444.3/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

GASCONY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 63.367.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

GASCONY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 63.367.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029784.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

GASCONY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 63.367.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

TSEDEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TSEDEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029496.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TSEDEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029498.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

TSEDEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.983.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2003 tenue extraordinairement en date du 5 juin 2003 ainsi que du Conseil d'administration qui l'a immédiatement suivi:

a) qu'ont été réélus comme administrateurs pour une durée de six années:

- M. Marc Jones, Réviseur d'entreprises, expert-comptable, Luxembourg,
- Mme Simone Fehlen, sans état, Senningerberg/Luxembourg,
- Mme Mady Jones, Docteur ès sciences nat., Luxembourg.

b) qu'a été réélue comme Commissaire aux comptes pour une durée de six années:

- Mme Suzette Meres, Expert-comptable, Luxembourg.

c) que, suite à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, les pouvoirs de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation ont été délégués à M. Marc Jones, prénommé, qui a accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029501.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

COPHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029541.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LUX ENERG RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.567.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 avril 2003 par lettre circulaire que:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de 222c, avenue Gaston Diderich vers L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029514.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.982.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Judith Petitjean. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour VALUX S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029522.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

IMMOBILIERE FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 80.192.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signatures.

(029655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

IMMOBILIERE FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 80.192.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signatures.

(029656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

COSTA BUENA, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 93.766.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STARLING S.A., R. C. Luxembourg B 64.967, a company having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

2) PALADIN LIMITED, a company having its registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, both here represented by Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on May 6 respectively 22, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of COSTA BUENA.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

The authorized capital is fixed at seventy-five thousand (75,000.-) euro (EUR), represented by three thousand (3,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of May 26, 2003, in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) STARLING S.A., prenamed, one thousand two hundred and thirty-nine shares	1,239
2) PALADIN LIMITED, prenamed, one share.	1
Total: one thousand two hundred and forty shares	1,240

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and one hundred (2,100) euro.

Constitutive Meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mrs Inge Gisela Anneliese Jansen-Richter, company director, born on August 7, 1940 in Stettin, Poland, residing at Trilgas 41, NL-3648 JC Wilnis, The Netherlands,
 - b) Mr Hendrik Jan Jansen, company director, born on May 10, 1940 in Dordrecht, The Netherlands, residing at Trilgas 41, NL-3648 JC Wilnis, The Netherlands,
 - c) Mr Stephan Jansen, company director, born on May 6, 1970 in Wilnis, The Netherlands, residing at Roerdomp 58, NL-3641 TK Mijdrecht, The Netherlands.
- 3) The following is appointed Auditor:
MULTIBREEN B.V., R.C. Leiden N° 280.63034, a company with registered office at Statenhof Building, Reaal 5-V, NL-2353 TL Leiderdorp, The Netherlands.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STARLING S. A., R. C. Luxembourg B 64.967, une société ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

2) PALADIN LIMITED, une société ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, toutes les deux ici représentées par Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 respectivement 22 mai 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COSTA BUENA.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé est établi à soixante-quinze mille (75.000,-) euros (EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 26 mai 2003 au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) STARLING S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions	1.239
2) PALADIN LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Inge Gisela Anneliese Jansen-Richter, administrateur de société, née le 7 août 1940 à Stettin, Pologne, demeurant à Trilgas 41, NL-3648 JC Wilnis, Pays-Bas,

b) Monsieur Hendrik Jan Jansen, administrateur de société, né le 10 mai 1940 à Dordrecht, Pays-Bas, demeurant à Trilgas 41, NL-3648 JC Wilnis, Pays-Bas,

c) Monsieur Stephan Jansen, administrateur de société, né le 6 mai 1970 à Wilnis, Pays-Bas, demeurant à Roerdomp 58, NL-3641 TK Mijdrecht, Pays-Bas.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

MULTIBREEN B.V., R. C. Leiden N° 280.63034, une société avec siège social à Statenhof Building, Reaal 5-V, NL-2353 TL Leiderdorp, Pays-Bas.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2008.

5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 11, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(029735.3/230/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**SOCREMO, Société Anonyme,
(anc. ALCOPALUX S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'activité Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 30.604.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALCOPALUX S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et sous le numéro 30.604;

constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1989, publié au Mémorial recueil spécial C n° 281 du 4 octobre 1989.

modifiée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1989, publié au Mémorial recueil spécial C n° 181 du 1^{er} juin 1990.

modifiée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial recueil C n° 71 du 14 février 1997.

modifiée suivant acte sous seing privé du conseil d'administration en date du 10 mai 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 327 du 27 février 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale

2.- Transfert du siège social

3.- Changement de l'objet social

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SOCREMO.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCREMO.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 23, rue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg à Zone d'activités Bourmicht L-8070 Bertrange-Strassen,

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à la Zone d'activité Bourmicht L-8070 Bertrange-Strassen.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme d'options d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe duquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, poursuivre l'activité d'achat et de vente en gros de voitures, motos, pièces détachées et accessoires, et toutes autres opérations se rapportant au commerce de l'industrie automobile, de la moto, des scooters et de tous autres moyens de transport par air, terre et mer.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour celui de tiers, le commerce sous toutes ses formes, en ce compris, la vente en gros, l'importation et l'exportation de matériel informatique et autres techniques nouvelles, matériel et mobilier de bureau, d'intérieur, de magasin, ainsi que l'agencement de locaux tant à usage privé que professionnel, y compris toutes autres opérations annexes nécessaires au bon développement de cette activité.

Elle peut en outre s'occuper, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, du développement et de la centralisation en matière d'information, ainsi que toute autre activité d'intermédiaire, de représentation, toutes opérations de crédit-bail et toutes autres opérations se rapportant directement ou indirectement au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, M. Anjos, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2003.

P. Decker.

(030302.3/206/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

**SOCREMO, Société Anonyme,
(anc. ALCOPALUX S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'activité Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 30.604.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juin 2003.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(030307.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.712.

Constituée le 19 février 2001 suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 195 du 14 mars 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(029768.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

GTS-GRAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 69.454.

Le siège social de la société GTS-GRAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., sis à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} a été dénoncé en date du 5 juin 2003.

Le contrat de domiciliation avec KPMG Experts Comptables signé le 6 juin 2000 a été résilié en date du 5 juin 2003.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour avis sincère et conforme

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029764.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

WICOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 76.866.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(029800.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

INCODIS, INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.355.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

1. L'Assemblée Générale accepte la démission, à partir du 31 janvier 2003, de Monsieur Philippe Boving de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, à partir du 1^{er} février 2003, la société PHILOBIS SPRL dont le siège social est établi 1, rue des Béguinettes, à 1170 Bruxelles, ici représentée par Philippe Boving, gérant. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

3. L'Assemblée Générale accepte la démission, à partir du 31 janvier 2003, de Madame Ariane Dekoninck de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, à partir du 1^{er} février 2003, la société AD LINKS SPRL, ayant son siège social au 9, avenue Thérèse, B-1330 Rixensart, représentée par Madame Ariane Dekoninck, gérante. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

5. L'Assemblée Générale accepte la démission, à partir du 31 janvier 2003, de Monsieur Philippe Boving de son poste d'administrateur-délégué de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

6. Conformément à l'article 9 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à la société AD LINKS SPRL, ayant son siège social au 9, avenue Thérèse, B-1330 Rixensart, représentée par Madame Ariane Dekoninck, gérante, qui portera le titre d'administrateur délégué à la gestion journalière et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

7. Le mandat des administrateurs est gratuit.

8. Tous les administrateurs ont pouvoir de signature illimité individuel.

9. Le mandat des administrateurs et administrateur-délégué expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année deux mille cinq.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030052.3/643/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

EURO CONTINENTAL PAPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 89.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(029803.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

FINDAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.776.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(029804.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

JASPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 65.082.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 3 juin 2003, que:

les administrateurs sortants,

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso;

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

le commissaire aux comptes sortant,

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029827.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.
